

CET - 121 M
C.G. - SECTEUR
ÉNERGETIQUE

LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION



**Conseil de
l'industrie
forestière
du Québec**

**LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC
QUELQUES PISTES DE RÉFLEXION**

**PRÉSENTÉ À LA
COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL
DANS LE CADRE
DES AUDIENCES PUBLIQUES SUR LE SECTEUR ÉNERGÉTIQUE AU QUÉBEC**

**PAR LE
CONSEIL DE L'INDUSTRIE FORESTIÈRE DU QUÉBEC**

JANVIER 2005

SOMMAIRE

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. La dépense énergétique représente de 15 à 25 % de ses coûts de production. C'est pourquoi, au cours des dernières années, elle a consenti des efforts importants pour améliorer sa performance. Elle a aussi réduit de plus de 15 % l'intensité énergétique de ses procédés et diminuer de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2002.

Parmi les plus grands consommateurs industriels d'énergie au Québec, l'industrie papetière est aussi un pilier de l'économie des régions. Cette énergie, elle l'utilise à transformer une ressource également abondante au Québec, le bois, en produits à valeur ajoutée, exportés sur les marchés américains, européens et asiatiques. L'industrie papetière québécoise contribue de façon importante sur plusieurs fronts de l'économie québécoise, tant au chapitre de la masse salariale versée à ses employés qu'à celui de ses immobilisations qui dépassent annuellement le milliard de dollars. L'industrie est également un important contributeur aux revenus de l'État. En effet, ses versements totalisent près de 600 millions par année, auxquels s'ajoutent 900 millions provenant des employés de ce secteur. Malgré ses efforts à demeurer compétitive, l'industrie connaît une situation difficile. En effet, elle voit ses parts de marché diminuer et ses investissements au Québec reculer aux bénéfices de ceux fait à l'extérieur du Canada. La hausse rapide du dollar canadien, face à la devise américaine, a entraîné une perte importante de sa compétitivité. C'est donc dans ce contexte que les membres du CIFQ présentent leur vision quant à l'avenir énergétique du Québec.

Sécurité, fiabilité et diversité des approvisionnements

- Le gouvernement du Québec doit encourager la construction d'au moins un terminal portuaire de gaz naturel liquéfié sur son territoire. La présence d'une telle source d'approvisionnement est essentielle à la diversification et à l'arbitrage du prix du gaz naturel dans l'Est du Canada.

- La biomasse est une source d'énergie renouvelable importante pour l'industrie forestière. L'industrie et le gouvernement doivent unir leurs efforts afin d'en assurer l'utilisation optimale. Le développement de nouvelles technologies doit également être encouragé, notamment au chapitre de la gazéification et des biocarburants.
- En matière d'électricité, les membres du CIFQ partagent les préoccupations de la Régie de l'énergie quant à la faible marge de manœuvre dont dispose le Québec pour rencontrer ses besoins. Ils sont d'avis que la hausse de cette marge doit être analysée en audience publique pour en définir le juste volume et assurer sa saine gestion.
- Les avantages tant économiques qu'environnementaux de l'hydroélectricité sont incontestables pour le Québec. Le CIFQ appui son développement selon les besoins des consommateurs du Québec et les opportunités qui s'offrent sur les marchés extérieurs.
- Les apports de la filière éolienne sont indéniables particulièrement jumelés au parc hydroélectrique québécois. Les membres du CIFQ supportent donc la recommandation de la Régie de l'énergie dans son avis au ministre sur la sécurité énergétique quant à l'établissement d'un plan de développement de cette filière.
- La contribution de la cogénération au portefeuille énergétique du Québec présente également de nombreux avantages. Ceux-ci ont d'ailleurs été reconnus par le gouvernement qui a établi deux quotes-parts pour cette filière. Une première de 100 MW pour la cogénération au moyen de la biomasse et une seconde de 800 MW pour celle réalisée en industrie.

Dans un premier appel d'offres, la quote-part de 100 MW de cogénération au moyen de la biomasse n'a pu être atteinte. Les membres du CIFQ croient qu'il faut poursuivre les efforts pour réaliser le plein potentiel de cette filière. Un premier appel d'offres de 350 MW de cogénération en industrie est présentement en cours. Seulement les conditions contractuelles proposées risquent de réduire la participation de l'industrie papetière. En effet, les besoins spécifiques du Distributeur et les contraintes d'opération des usines sont difficiles à concilier.

- Le choix des filières à privilégier n'est certes pas facile. La planification intégrée des ressources apparaît le meilleur processus pour s'assurer d'un développement ordonné du secteur énergétique. Le CIFQ croit que la Régie de l'énergie doit assumer un plus grand rôle. Ses pouvoirs doivent être élargis à tout le secteur de la production, de manière à assurer l'optimisation du système au meilleur coût.

Prix de l'électricité

Une forte hausse des prix de l'électricité patrimoniale tel que suggéré par différents acteurs du secteur énergétique préoccupe beaucoup l'industrie papetière. Un tel choix aurait des impacts financiers importants pour les membres du CIFQ et des répercussions majeures sur l'économie des régions. Ils rappellent donc au gouvernement que pour maintenir leur contribution à l'économie du Québec, ils ont besoin de tarifs stables, compétitifs et une vision à long terme du paysage énergétique québécois. L'interfinancement est également un facteur qui réduit la compétitivité des entreprises exportatrices en les obligeant à acquitter une partie de la facture des clients résidentiels. Selon les membres du CIFQ, les choix énergétiques doivent être guidés par une allocation de coût selon chaque secteur de consommation.

Efficacité énergétique

En matière d'efficacité énergétique, les membres du CIFQ endossent les recommandations de la Régie de l'énergie quant à l'établissement d'objectifs globaux d'efficacité énergétique et que soit mis en œuvre un plan national. L'Agence de l'efficacité énergétique a un rôle de premier plan dans cette démarche. Sa position à titre de leader doit être renforcée et sa viabilité financière assurée. Finalement, le financement des projets en efficacité énergétique pose toujours problème. Le CIFQ suggère donc la création d'un fonds en efficacité énergétique qui permettrait aux entreprises de poursuivre leurs efforts tant au plan de la réduction de leur consommation d'énergie que de celle des émissions de gaz à effet de serre.

PRÉFACE

L'industrie forestière au Québec

Avec ses quelque 300 usines de sciage et 63 usines de pâtes, papiers et cartons, l'industrie forestière est au cœur du développement économique et social des régions du Québec. De fait, au-delà de 250 municipalités québécoises ont comme assise économique prédominante l'industrie de la transformation du bois et celle des pâtes et papiers. Ces deux secteurs génèrent environ 150 000 emplois directs, indirects et induits, lesquels engendrent des salaires de plus de trois milliards de dollars.

L'activité de l'industrie forestière représente 3 % du produit intérieur brut (PIB) québécois et ses dépenses annuelles en immobilisations et réparations avoisinent les 2 milliards de dollars. En 2002, ses exportations totalisaient près de 12 milliards de dollars.

L'industrie forestière est un moteur de développement économique ainsi qu'une source de retombées diverses dans les milieux où elle est présente. Elle agit en tant que partenaire dans de nombreuses initiatives touchant la mise en valeur des diverses ressources du milieu forestier.

Le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ)

Le Conseil est le porte-parole de l'industrie forestière du Québec. Il représente la très grande majorité des entreprises de sciage résineux et feuillus, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et de panneaux oeuvrant au Québec. Il se consacre à la défense des intérêts de ces entreprises, à la promotion de leur contribution au développement socio-économique, à la gestion intégrée et à l'aménagement durable des forêts, de même qu'à l'utilisation optimale des ressources naturelles.

Le Conseil oeuvre auprès des instances gouvernementales, des organismes publics et parapublics, des organisations et de la population. Il encourage un comportement responsable de ses membres en regard des dimensions environnementales, économiques et sociales de leurs activités.

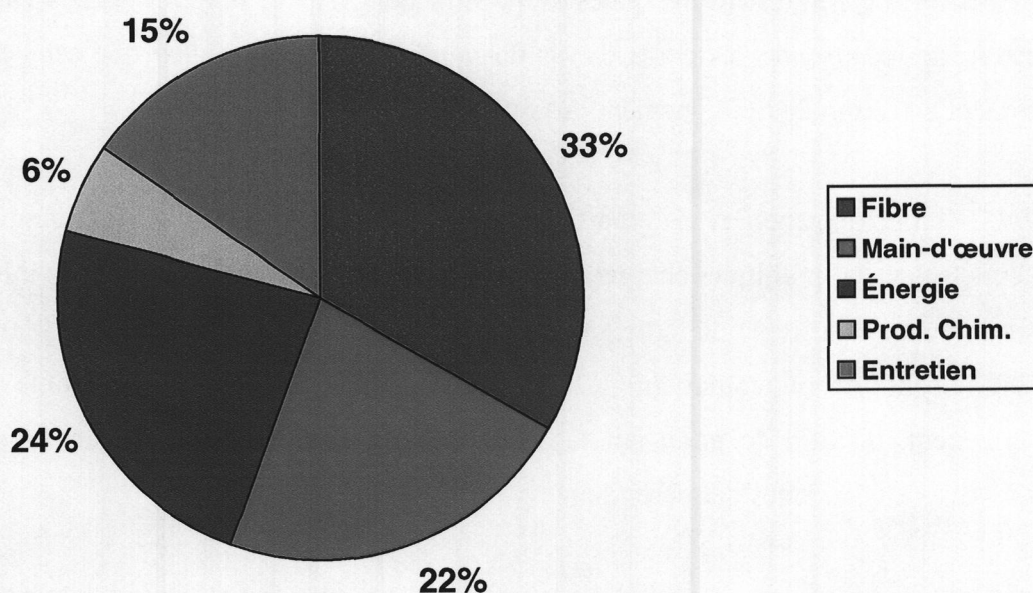
TABLE DES MATIÈRES

SOMMAIRE	ii
PRÉFACE	iii
TABLE DES MATIÈRES	iv
INTRODUCTION	1
CHAPITRE I – L’industrie des pâtes et papiers, un des piliers de l’économie du Québec	3
CHAPITRE II – Sécurité, fiabilité et diversité des sources d’approvisionnement	13
CHAPITRE III – Le prix de l’électricité au Québec	21
CHAPITRE IV – L’efficacité énergétique : redoubler d’efforts.....	28
CONCLUSION	30
ANNEXE 1 – Tarifs d’électricité en Amérique du Nord	
ANNEXE II – État de la réglementation dans les juridictions américaines	
ANNEXE III – Membres du Conseil sectoriel, pâtes, papiers, cartons et panneaux	

INTRODUCTION

L'énergie occupe une place prépondérante dans le développement et la compétitivité de l'industrie papetière québécoise. À elles seules, les usines de pâtes et papiers consomment plus de 10 % de l'énergie totale utilisée chaque année au Québec. La demande énergétique représente de 15 à 25 %, selon les procédés de fabrication, des coûts de production de l'industrie des pâtes et papiers.

Graphique 1 - Structure de coûts variables pour le Québec
Industrie des pâtes et papiers



Selon les modes actuels de production papetière, l'énergie est requise sous deux formes : l'électricité et l'énergie thermique que l'on retrouve sous forme de vapeur ou de chauffe directe. L'électricité est utilisée pour développer la force motrice nécessaire, notamment à la production de pâte, de papier et de carton et à l'opération des équipements d'assainissement. La vapeur est utilisée lors des étapes de préparation de la pâte, de blanchiment et de séchage du papier ou de la pâte. Le plus souvent, les usines produisent la vapeur qui leur est nécessaire dans des bouilloires

industrielles de très grande capacité. Les trois principaux combustibles utilisés à cet effet sont le mazout, le gaz naturel et la biomasse qui inclut la liqueur résiduaire de cuisson des copeaux ainsi que les écorces et autres résidus issus d'usines papetières et de scieries.

La croissance des coûts des combustibles fossiles et la mise en place de normes environnementales de plus en plus strictes ont incité l'industrie à accroître, de façon importante, l'utilisation de la biomasse. C'est notamment de cette façon et par des procédés de fabrications plus efficaces qu'elle a pu réduire de 15 % son intensité énergétique et de près de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2002. Résolument engagée dans cette voie, l'industrie entend continuer ses efforts ainsi qu'explorer de nouvelles sources d'approvisionnement moins polluantes. Parallèlement, l'augmentation significative des tarifs d'électricité, depuis le début des années 90, a projeté les coûts d'énergie à l'avant-plan des coûts de production de l'industrie des pâtes et papiers du Québec. Perdant ainsi un avantage qui permettait de rééquilibrer les coûts élevés de la matière première ainsi que ceux du transport, notamment en raison de l'éloignement des marchés.

En 1995, l'industrie papetière avait participé activement au Débat public sur l'énergie. Elle avait d'ailleurs salué la politique énergétique proposée dans sa foulée, dont la mise en place d'institution telles la Régie de l'énergie et l'Agence de l'efficacité énergétique. Aujourd'hui, le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ) estime qu'il est temps, comme le propose le gouvernement, de faire le point sur le secteur énergétique qui a connu des transformations significatives au cours des dernières années.

C'est donc avec beaucoup d'intérêt que le CIFQ présente sa vision des principaux enjeux énergétiques et désire sensibiliser les membres de la Commission sur les impacts que pourraient avoir certaines orientations suggérées par les experts mandatés par le Ministre des Ressources naturelles de la Faune et des Parcs.

CHAPITRE I

L'INDUSTRIE DES PÂTES ET PAPIERS, UN DES PILIERS DE L'ÉCONOMIE DU QUÉBEC

Vaste territoire forestier, le Québec dispose d'une des meilleures fibres au monde, celle de l'épinette noire. Les puissantes rivières qui le parcourent sont une source d'énergie hydroélectrique aussi abondante que renouvelable. Sa main-d'œuvre est un autre atout ayant permis à l'industrie des pâtes et papiers de conquérir de nombreux marchés intérieurs et extérieurs et d'occuper une place de choix dans l'économie du Québec. Toutefois, plusieurs menaces se font sentir sur le plan financier. Les quelques chiffres qui suivent vous feront connaître l'importance du secteur papetier pour l'économie du Québec mais également sa fragilité.

Un producteur de classe mondiale

En 2003, les papetières situées au Québec ont produit un total de 10 130 000 tonnes de pâtes commerciales, de papier journal, de papiers de spécialité et de cartons de toutes sortes, soit le tiers de la production canadienne. Ces livraisons ont atteint une valeur de 10,6 milliards \$, soit l'équivalent de 8,3 % de la valeur de tous les biens manufacturés au Québec. À lui seul, le Québec produit 3 % des papiers et cartons fabriqués dans le monde.

Un pilier du développement des régions

Seize des dix-sept régions administratives du Québec comptent au moins une des 63 usines papetières situées sur notre territoire, ce qui fait de cette industrie un des principaux piliers du développement économique régional. Près de 250 communautés tirent d'ailleurs l'essentiel de leurs revenus de l'industrie forestière. L'impact des papetières se fait même sentir au centre-ville de Montréal, considérée comme métropole papetière mondiale grâce à la dizaine des sièges sociaux qu'on y trouve. Environ 1 500 gestionnaires, informaticiens, comptables, vendeurs, analystes... y travaillent.

Tableau 1 – Répartition des principales usines papetières au Québec

Région	Nombre d'usines	Localités
Abitibi-Témiscamingue	4	Amos, Témiscaming
Bas St- Laurent	4	Cabano, Matane (2), Rivière-du-Loup
Chaudière-Appalaches	1	Breakeyville
Côte-Nord	1	Baie-Comeau
Estrie	5	Bromptonville, East-Angus (2), Lennoxville, Windsor
Gaspésie/Iles-de-la-Madeleine	1	New Richmond
Lanaudière	1	Crabtree
Laurentides	2	Lachute, St-Jérôme
Mauricie/Bois-Francs Centre du Québec	11	Cap-de-la-Madeleine (2), Grand-Mère, Kingsey-Falls (3), La Tuque, Louiseville, Shawinigan, Trois-Rivières (2)
Montréal	1	Candiac
Montréal	3	Montréal
Nord-du-Québec	1	Lebel-sur-Quévillon
Outaouais	6	Gatineau, Hull (2), Masson, Portage-du-Fort, Thurso
Québec	7	Beaupré, Clermont, Donnacona, Québec (2), Portneuf (2)
Saguenay/Lac St-Jean	6	Alma, Dolbeau, Jonquière (2), La Baie, St-Félicien
TOTAL	54	

Au total, l'industrie papetière procure directement de l'emploi à 31 400 Québécois. Les salaires offerts par cette dernière arrivent dans les premiers rangs parmi les 22 grands groupes industriels compilés par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ). À titre comparatif, le traitement annuel des travailleurs du secteur papetier est 44 % plus élevé que celui des travailleurs de l'industrie des produits électriques et électroniques et 24 % supérieur à celui des employés de l'industrie du matériel de transport. Des 22 groupes industriels de l'ISQ, le secteur des pâtes et papiers arrive troisième au chapitre des traitements et salaires avec une masse salariale de près de 1,6 milliard \$. Enfin, 60 000 autres emplois indirects et induits sont issus de l'industrie papetière.

Tableau 2 – Données salariales des groupes industriels en 2002 ¹

	Masse salariale (en millions \$)	Traitements et salaires annuels moyens
Matériel de transport	2 142	46 480
Aliments	1 693	29 752
Pâtes, papiers et cartons	1 639	54 270
1 ^{ère} transformation des métaux	1 478	55 560
Machinerie (sauf électrique)	1 380	43 580
Produits chimiques	1 160	46 230
Produits et matières plastiques et caoutchouc	1 146	34 690
Produits informatiques et électroniques	1 008	43 880
Ensemble des industries	20 831	36 990

Source : ISQ. *Industries manufacturières du Québec 2002.*

Au cours de la période de 1999 à 2002, l'industrie québécoise des pâtes et papiers a effectué des investissements en immobilisations d'une valeur de 3,0 milliards \$, soit plus de 14 % de toutes les dépenses manufacturières québécoises de cette nature. En plus, ses frais de réparation ont totalisé 2,3 milliards \$, soit plus de 500 millions \$ par année en moyenne.

Tableau 3 – Dépenses dans le secteur de la fabrication québécoise, 1999-2002

	Immobilisations			Réparations		
	Fabrication Total (‘000 \$)	P & P⁽¹⁾ (‘000 \$)	P & P/total (%)	Manufact. Total (‘000 \$)	P & P (‘000 \$)	P & P/total (%)
1999	5 799 800	806 500	13,9	2 416 100	526 800	21,8
2000	6 375 100	925 600	14,5	2 429 100	639 800	26,3
2001	5 021 900	649 100	12,9	2 441 600	575 800	23,5
2002	4 310 300	657 200	15,2	2 451 400	563 200	22,9
TOTAL	21 507 100	3 038 400	14,0	9 738 200	2 305 600	23,6

Source : ISQ. *Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2002.*

⁽¹⁾ P & P – Secteur pâtes, papiers, cartons

¹ Afin d'être en mesure de pouvoir comparer, sur des bases identiques, différents secteurs industriels, nous avons dû retenir les données publiées par l'Institut de la statistique du Québec. Pour cette raison, la masse salariale présentée dans ce tableau diffère légèrement de celle publiée dans le Coup d'œil 2002 du Conseil de l'industrie forestière du Québec, laquelle provient du ministère des Ressources naturelles.

Une partie importante des achats de biens et équipements, des contrats d'entretien, de transport, de fabrication et d'usinage de pièces et des services de toutes sortes auxquels l'industrie papetière fait appel (ingénieurs conseils, spécialistes en environnement, informaticiens, avocats, banquiers...) sont réalisés à proximité des usines, c'est-à-dire en région. Plusieurs régions feraient face à une grave crise économique et sociale si l'industrie des pâtes et papiers venait à réduire ou interrompre ses opérations.

Tableau 4 – Immobilisations réalisées dans certaines régions, 1999-2002

Région	Immobilisations industrielles totales ('000 \$)	Immobilisations dans l'industrie des pâtes et papiers ('000 \$)²	Pâtes et papiers/ total industriel (en %)
Bas St-Laurent	541 144	120 166	22,2
Centre du Québec	1 443 993	244 988	16,9
Estrie	1 852 991	578 028	31,1
Lanaudière	947 200	152 080	16
Laval	665 854	12 305	1,8
Mauricie/Bois-Francs	1 698 154	823 969	48,5
Montréal	5 940 613	243 875	4,1
Montréal	11 250 894	844 556	7,5
Outaouais	786 584	433 382	55
Québec	1 685 349	664 793	39,4
Saguenay/Lac St-Jean	2 942 152	602 650	20,4

Source : ISQ, *Investissements privés et publics, Québec et ses régions, perspectives 2002*.

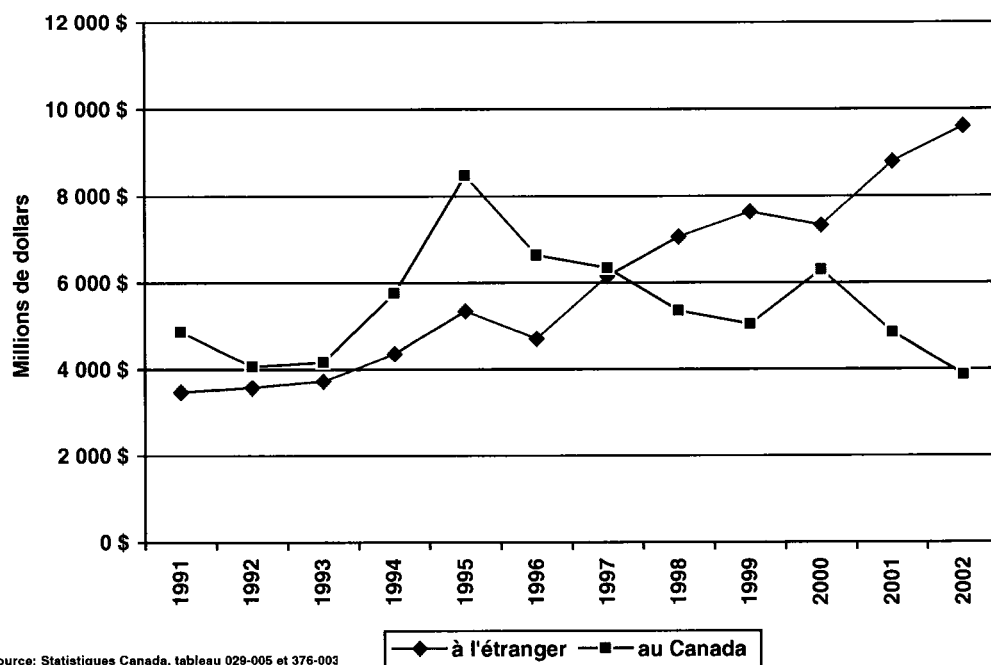
Des données spécifiques au secteur ne sont pas disponibles pour toutes les régions.

Ces immobilisations cumulatives placent l'industrie des pâtes et papiers dans les premiers rangs des grands secteurs manufacturiers québécois. Plus encore, l'industrie papetière ne fait pas qu'investir d'importantes sommes d'argent, elle dépense plus que toute autre industrie lorsqu'on établit le ratio entre ses dépenses d'immobilisations et la valeur de sa production. Près du dixième de son chiffre d'affaires est en effet annuellement réinjecté sous forme d'immobilisations.

² Pour des raisons de confidentialité, certaines données régionales ne peuvent être publiées par l'ISQ.

Malgré leur importance, ces investissements sont aujourd'hui moindres que ceux réalisés hors Québec par les papetières québécoises. En effet, tel que le démontre le graphique suivant, l'industrie forestière canadienne a réduit ses investissements au Canada et accru de façon importante ceux réalisés à l'étranger. Un phénomène similaire est observé au Québec.

Graphique 2 – Investissements de l'industrie forestière canadienne



Les versements des entreprises papetières aux gouvernements totalisent approximativement 600 millions \$ par année, auxquels on doit ajouter un autre 900 millions \$ provenant des employés des entreprises de ce secteur, pour un total annuel de 1,5 milliards \$. Bien que très variables d'une année à l'autre, les bénéfices nets de l'industrie forestière ont également atteint une moyenne de 500 millions \$ au cours de la période 1999 à 2003.

**Tableau 5 – Versements de l'industrie forestière aux gouvernements
(en millions \$)**

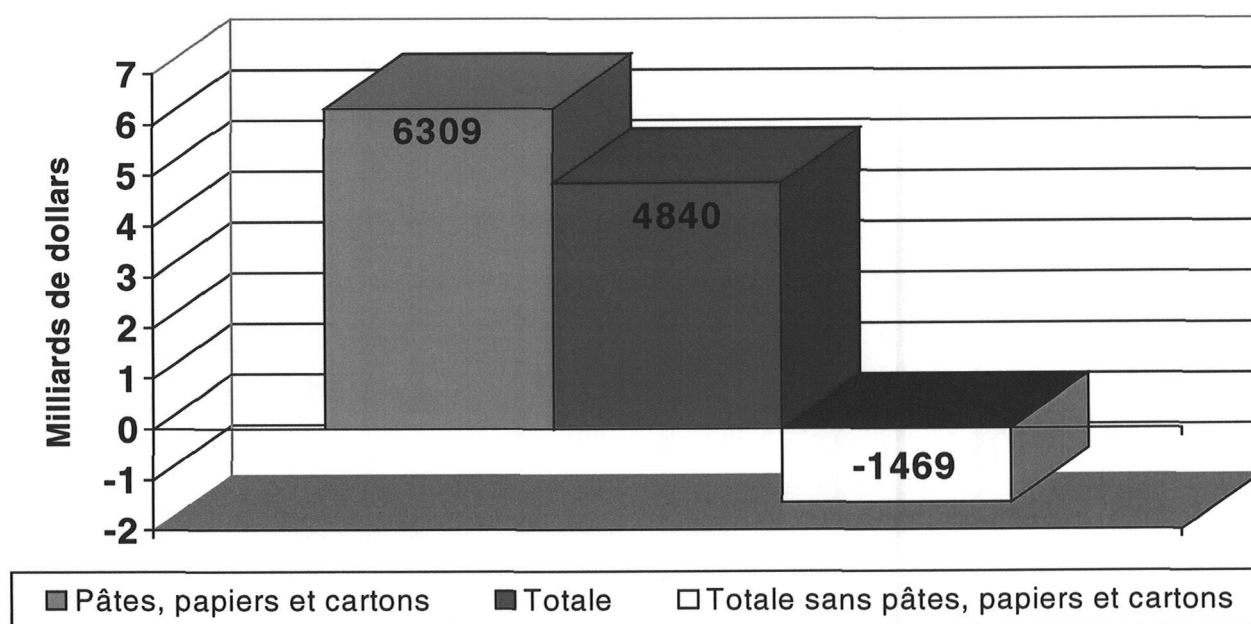
	1999	2000	2001	2002	2003	Total
Bénéfices nets	425	675	807	453	-277	2 083
Versements des entreprises	770	614	491	701	678	3 254
Versements liés à l'emploi	998	932	890	946	1 081	4 847

Source : Price Waterhouse. *L'industrie québécoise des produits forestiers de première transformation.
État de situation 1999 - 2003.*

Une injection annuelle de 6,3 milliards \$ dans l'économie

L'industrie québécoise des pâtes et papiers fait en grande partie appel à des intrants disponibles ici même, si bien que ses 7,5 milliards \$ d'exportations se sont traduits, en 2002, par une contribution nette à la balance commerciale québécoise de 6,3 milliards \$.

**Graphique 3 – Balance commerciale du Québec
(millions de dollars canadiens)**



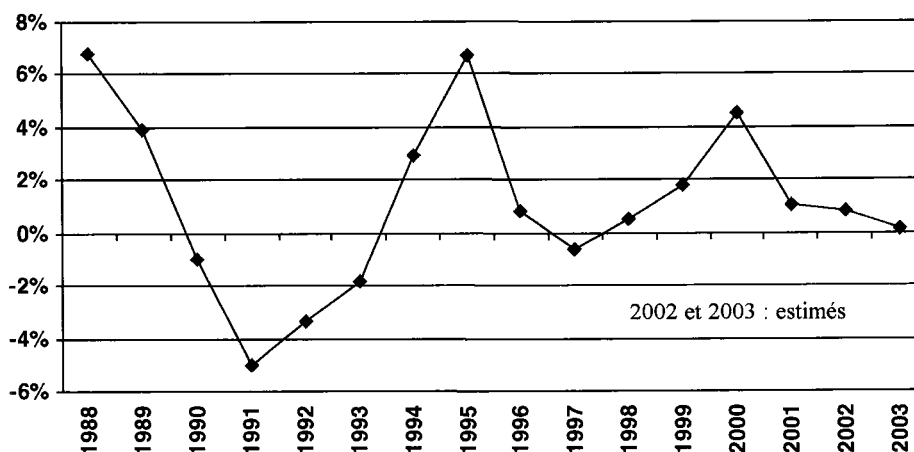
Source : Ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, direction développement de l'industrie des produits forestiers (MRNFP, DDIPF)

Des 9,8 millions de tonnes de pâtes, papiers et cartons expédiées du Québec en 2003, 23 % étaient destinées aux autres provinces canadiennes, 60 % aux États-Unis et 17 % aux autres pays. En 1980, la part relative du Québec dans le marché mondial des exportations de papier journal était de 27,5 %. En 2002, cette part de marché était réduite à 18,1 %.

Une situation précaire

Les entreprises forestières oeuvrent à l'intérieur d'industries sujettes aux fluctuations économiques. Le graphique 1, nous montre d'ailleurs le caractère cyclique du bénéfice économique (ratio bénéfice net sur actif total) des compagnies forestières canadiennes.

Graphique 4 – Rentabilité économique industrie forestière du Canada



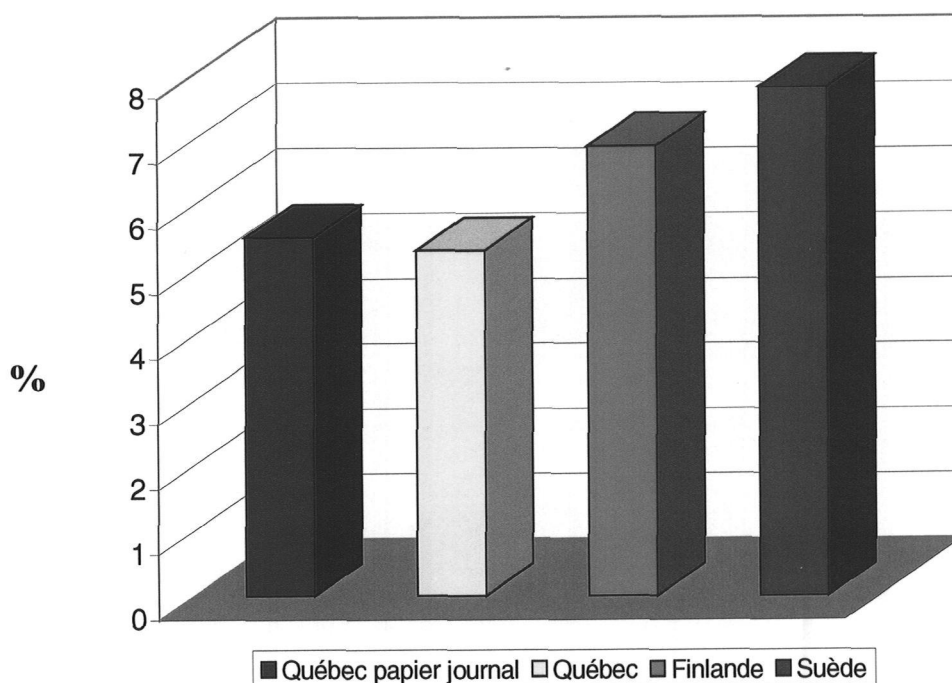
Source : CIFQ

Cette situation n'est pas propre aux compagnies canadiennes. Nos compétiteurs, situés plus particulièrement en Scandinavie, sont aussi assujettis aux mêmes cycles économiques. Ainsi, bien qu'une mesure de rentabilité soit nécessaire pour comparer la compétitivité des entreprises de différents pays, nous devons aussi l'accompagner d'une évaluation de leur capacité à maintenir ou à augmenter leurs parts de marché.

Les commentaires suivants porteront sur la rentabilité et la capacité de maintien des parts de marché du segment du papier journal. En plus d'être représentatif de l'ensemble de l'industrie, il s'agit du segment le plus important de l'ensemble de l'industrie québécoise des pâtes et papiers.

Le graphique 5 montre que, depuis les cinq dernières années, les usines québécoises de papier journal présentent un niveau de rentabilité semblable à la moyenne des entreprises forestières ayant leur siège social au Québec mais moins élevé que celui des compagnies situées en Finlande et en Suède.

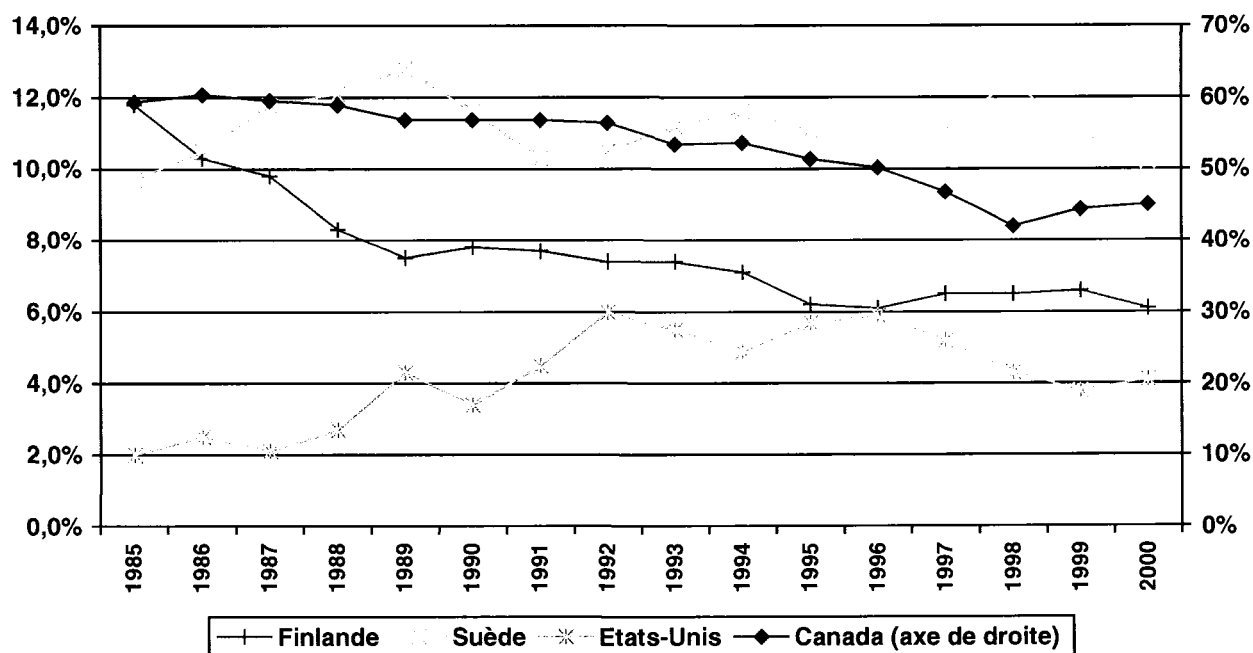
**Graphique 5 - Rendement sur le capital utilisé
(moyenne des 5 dernières années)**



Source : CIFQ, 2003

Du côté des parts de marché, alors que nos compétiteurs ont réussi à maintenir, voire à augmenter les leurs, les entreprises canadiennes, dont 44 % de la production est située au Québec, ont vu les leurs diminuer constamment au fil des ans. C'est ce que nous indique le graphique 6.

Graphique 6
Proportion des exportations mondiales de papier journal

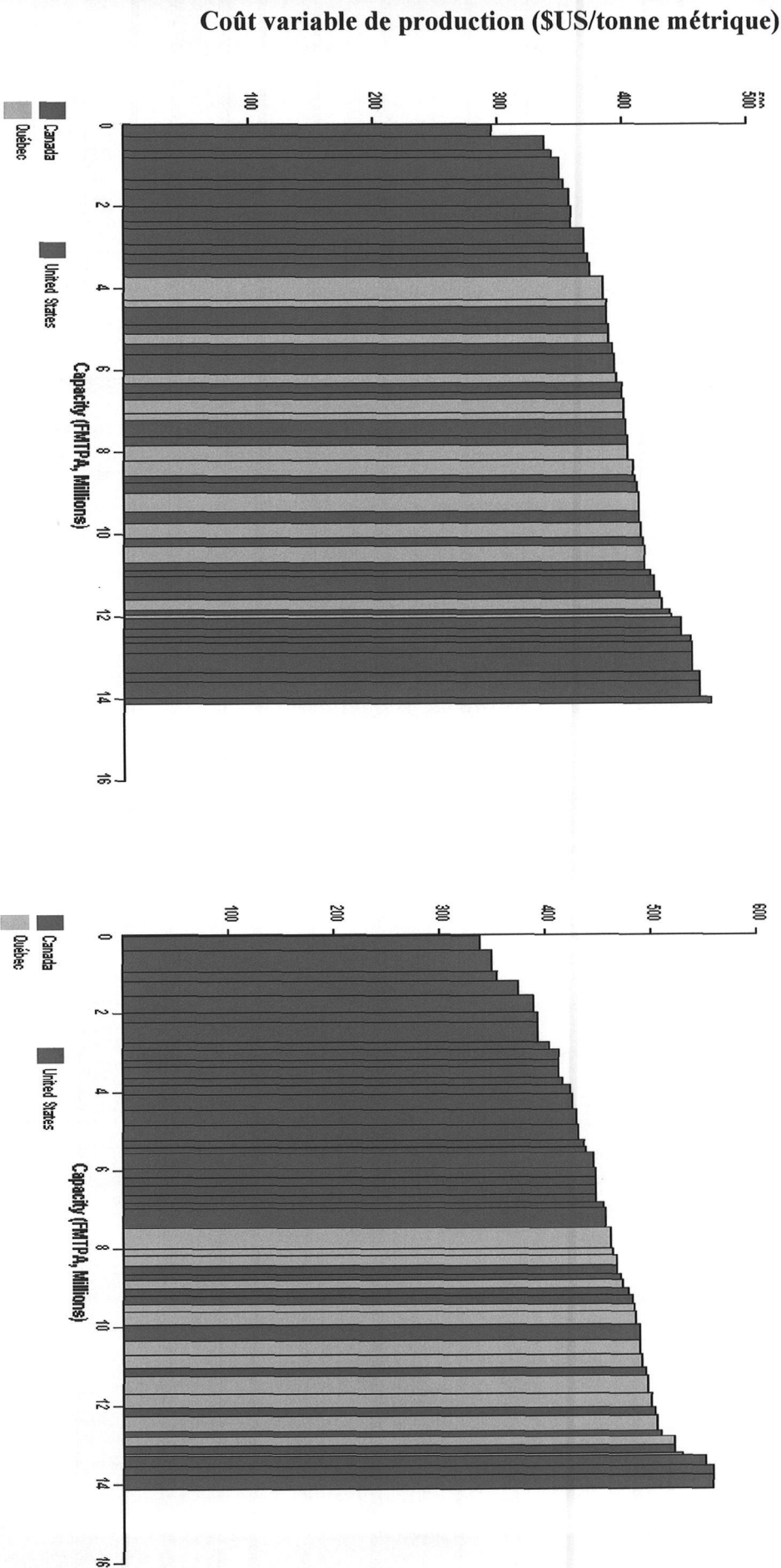


Canada et principaux concurrents

Les compagnies productrices de papier journal québécoises et, par extension, celles de tous les segments reliés aux pâtes et aux papiers traversent une période de décroissance de leurs marges bénéficiaires. Bien que les entreprises concurrentes se retrouvent dans la même situation, elles réalisent tout de même des bénéfices qui échappent, bon an mal an, aux entreprises de chez nous.

Dans le contexte actuel, toute hausse importante et subite dans le prix d'un de ses intrants se traduira invariablement par un écart plus grand entre les marges bénéficiaires des entreprises concernées et celles des pays scandinaves. À plus long terme, cet écart entraînera une perte des parts de marché et éventuellement des fermetures d'usines. C'est pourquoi, les orientations que prendra le gouvernement dans sa politique énergétique inquiète grandement l'industrie papetière qui fait face à un recul important de sa compétitivité, en raison de la hausse rapide du dollar canadien face à la devise américaine tel que l'indique le graphique suivant.

Graphique 7 – Classement en 2003 des usines de papier journal
selon leurs coûts de production, Canada et É.-U.



Source : NLK (octobre 03)

CHAPITRE II

SÉCURITÉ, FIABILITÉ ET DIVERSITÉ DES SOURCES D'APPROVISIONNEMENT

Le Québec est doté de ressources énergétiques exceptionnelles. Par le passé, des visionnaires ont entrepris le développement de la ressource hydrique et les Québécois bénéficient maintenant de ces investissements. Toutefois, en raison de l'importance du développement de l'hydroélectricité, la diversité des filières énergétiques s'en trouve limitée. Les technologies et les marchés ont beaucoup évolué au cours de la dernière décennie. Si bien, qu'aujourd'hui, le développement et l'amélioration de la technologie permettent également de développer les importants gisements éoliens du Québec, une autre ressource renouvelable.

Les Québécois dépendent, comme l'ensemble des habitants de la planète, de l'énergie pour assurer leur bien-être et le maintien de leur mode de vie. L'énergie est nécessaire au transport, au chauffage et à l'activité économique, il est donc pertinent de s'assurer qu'elle demeurera disponible. Cette question préoccupe les membres du CIFQ, puisque sans énergie, les usines s'arrêtent. La croissance de la demande tant du côté de l'électricité que de celui des combustibles fossiles posent de nouveaux défis mais la situation québécoise n'a rien d'unique. Au contraire, elle s'inscrit dans une tendance mondiale encore plus marquée. La sécurité énergétique, la fiabilité et la diversité des approvisionnements sont intrinsèquement liées. Tous les aspects de la gestion de l'offre et de la demande doivent être examinés afin que le Québec se dote d'un portefeuille énergétique qui saura répondre à ses besoins futurs.

Carburants fossiles et biomasse

Au chapitre des hydrocarbures, le Québec est totalement dépendant des approvisionnements extérieurs. Le secteur pétrolier, bien que bénéficiant de multiples sources d'approvisionnement demeure exposé à une capacité de raffinage régionale limitée. Du côté du secteur gazier les consommateurs québécois dépendent essentiellement des producteurs de l'Ouest canadien. Or, la forte demande manufacturière comme celle de la production d'électricité pousse sans cesse les prix à la hausse, alors que la productivité des sources actuelles plafonne et diminuera dans les années à venir. Ce contexte inquiète l'industrie papetière.

Pour les membres du CIFQ, le gouvernement du Québec doit encourager la construction d'au moins un terminal portuaire de gaz naturel liquéfié sur son territoire. La présence d'une telle source d'approvisionnement est essentielle à la diversification et à l'arbitrage du prix du gaz naturel dans l'Est du Canada. Le gaz naturel représente une part significative des approvisionnements énergétiques de l'industrie papetière. La perte d'un approvisionnement à prix compétitif obligerait l'industrie à se tourner vers d'autres sources d'énergie fossiles entraînant ainsi une augmentation des émissions de gaz à effet de serre.

L'identification et la mise en valeur du potentiel pétrolier et gazier du Québec est certainement souhaitable. Cet ajout aux sources d'approvisionnement énergétique actuel diminuerait notre dépendance à l'importation de ces produits et générerait de nouvelles sources de revenus pour l'État québécois.

La biomasse, pour sa part, représente une source d'énergie renouvelable importante pour l'industrie forestière. En effet, les résidus des procédés de fabrication, telles les écorces, les liqueurs de cuisson, les boues des traitements primaires et secondaires comptent pour près de la moitié de ses approvisionnements en énergie thermique. De plus, la vapeur issue de sa combustion produit de l'électricité dans les centrales de cogénération.

Au cours de la dernière décennie, l'industrie a accru l'utilisation de cette ressource jusqu'à l'équilibre économique entre ses coûts de récupération et l'alternative de carburants fossiles. Or, l'augmentation du prix de ces derniers et l'ajout de certaines externalités (coûts environnementaux) militent en faveur d'une utilisation optimale de cette ressource. Une quantité importante de matière ligneuse est encore inutilisée au Québec. De nouvelles avenues de collecte sont explorées afin d'en augmenter la disponibilité à un coût compétitif. **De nombreuses recherches sont également en cours, notamment au chapitre de la gazéification et des biocarburants. Ces initiatives de développement, dont les bénéfices environnementaux sont indéniables, doivent être encouragées, selon les membres du CIFQ.** Par exemple, il serait souhaitable que le support financier d'un cent par kilowattheure, fourni par le gouvernement fédéral pour l'énergie éolienne, soit également disponible pour toutes les filières d'énergie renouvelable, dont celle de la biomasse.

L'électricité

En matière d'électricité, les défis posés par la sécurité des approvisionnements et la fiabilité du réseau de transport sont importants. Le choix des filières qui seront privilégiées aura aussi un impact sur les consommateurs et l'environnement, un partage difficile qui nécessite un examen approfondi et régulier. Les audiences de la Régie, quant à la sécurité énergétique des Québécois, ont mis en lumière la faible marge de manœuvre dont dispose le Québec pour assurer ses besoins en énergie électrique.

Les membres du CIFQ partagent les préoccupations de la Régie à ce chapitre. Ils sont d'avis que la hausse de cette marge doit être analysée en audience publique pour en définir le juste volume et assurer sa saine gestion. Cet aspect de la sécurité énergétique recoupe la problématique de déploiement des différentes filières de production actuellement déterminées par le gouvernement, dont celle de l'hydroélectricité.

L'hydroélectricité

Le Québec recèle encore des ressources hydriques dont il est souhaitable de poursuivre le développement. Plusieurs grands projets pourront être réalisés à des coûts compétitifs tout en bénéficiant d'un bilan environnemental positif. Les coûts de production demeurent cependant au centre des préoccupations des usagers. En effet, la réalisation de projets à coûts élevés réduirait les opportunités de ventes sur des marchés externes et créerait une pression sur les tarifs qui réduirait notamment la compétitivité des entreprises.

Si le potentiel hydroélectrique du Québec est encore important, il faut en planifier correctement le développement et faire les bons choix quant aux objectifs recherchés. Est-il souhaitable que des centrales hydroélectriques soient construites essentiellement pour des fins d'exportation? Ne serait-il pas préférable qu'elles soient intégrées à la base tarifaire d'Hydro-Québec et mise en service selon la demande québécoise et que soit utilisée la marge de manœuvre, nécessaire à la gestion des risques, pour bénéficier des opportunités sur les marchés extérieurs? Différentes options se présentent pour le Québec, afin d'optimiser les choix à faire, une vue d'ensemble est

nécessaire pour établir un portefeuille énergétique au service de l'économie du Québec. L'encadrement légal et réglementaire dont s'est doté le Québec ne doit pas être un frein à un développement ordonné. En effet, la séparation des fonctions de production et de distribution d'Hydro-Québec et leur mode opératoire que l'on connaît actuellement, ne cadre plus avec une gestion intégrée des ressources énergétiques. **Les membres du CIFQ reconnaissent les avantages tant économiques qu'environnementaux de l'hydroélectricité pour le Québec et appuient son développement selon les besoins des consommateurs du Québec et les opportunités qui s'offrent sur les marchés extérieurs.**

L'énergie éolienne

La filière de l'énergie éolienne a connu quant à elle des développements fulgurants tant du point de vue technologique que de celui des marchés; ce type d'énergie a notamment rencontré beaucoup de succès en Europe et en Asie. Il est cependant nécessaire de considérer, dans ces cas-là, les différentes options qui s'offrent à ces régions et les coûts de production auxquels elles font face, notamment ceux associés aux filières thermiques et nucléaires. Le coût de production de l'énergie éolienne a grandement diminué et devient compétitif face aux options énergétiques disponibles au Québec. De plus, il s'agit d'une filière de production dont la complémentarité avec d'autres sources est indéniable. En effet, elle est très bien adaptée pour être jumelée à la filière hydroélectrique et les grands réservoirs du Québec. Son développement doit cependant être bien planifié et s'inscrire dans une démarche de diversification des filières. **Le CIFQ reconnaît l'apport que la filière éolienne offre au portefeuille énergétique du Québec et supporte la recommandation de la Régie de l'énergie dans son avis au ministre sur la sécurité énergétique quant à l'établissement d'un plan de développement de cette filière.**

La cogénération

La production conjointe d'électricité et de vapeur en milieu industriel, par le biais de la cogénération, comporte des avantages concurrentiels majeurs pour une usine de pâtes et papiers. Cette technologie permet notamment de produire de la vapeur à des pressions précises et variées, ce qui augmente l'efficacité énergétique dans les procédés de fabrication papetiers. L'ajout d'équipements fonctionnant à la vapeur peut aussi assurer une plus grande fiabilité des opérations

de l'usine. Dans un climat comme celui du Québec, la cogénération peut également constituer un atout important en période de temps froid en raison de l'efficacité supérieure des équipements dans ces conditions. Le fait que l'industrie papetière soit présente dans toutes les régions du Québec offre un contexte idéal pour une répartition régionale des unités de cogénération.

En terme d'efficacité énergétique, cette dynamique québécoise pourrait s'avérer très avantageuse. Elle peut notamment aider à stabiliser le réseau. Alors que pour une usine de pâtes et papiers, cette possibilité est des plus intéressantes car elle permet d'éviter, dans certains cas, de coûteux arrêts de production due à l'instabilité du réseau ou à la qualité de l'onde. La production locale d'énergie par cogénération permet également de réduire les coûts et les impacts reliés aux équipements de transport d'électricité. Elle peut également atténuer l'importance des pertes énergétiques attribuables au fait que l'électricité est le plus souvent transmise sur de longues distances. L'implantation de la cogénération est également positive sur le plan environnemental.

Enfin, une présence accrue d'unités de cogénération permettrait d'améliorer l'utilisation du réseau gazier. Les frais fixes de livraison seraient ainsi répartis sur un volume supérieur de ventes, ce qui entraînerait une réduction des coûts pour les consommateurs gaziers.

Par ailleurs, plusieurs des projets de cogénération auxquels sont associées les papeteries du Québec constituent dans les faits des ateliers de valorisation de la biomasse. La fabrication de pâtes et papiers génère en effet divers résidus et sous-produits, tels que les écorces, la liqueur issue de la cuisson des copeaux ou encore les résidus provenant du traitement des eaux de procédés et du désencrage des papiers rebuts. Dans la cogénération, ces « déchets » deviennent des ressources qui peuvent être valorisées. Tel que mentionné précédemment, l'industrie forestière cherche à élargir ses sources d'approvisionnement. Cette tendance est présente ailleurs au Canada et en Europe.

Le gouvernement du Québec établissait, il y a quelques mois, deux quotes-parts pour la cogénération. Une première de 100 MW, pour celle à partir de la biomasse et une seconde de 800 MW, pour la cogénération en milieu industriel. Les membres du CIFQ ont appuyé cette décision gouvernementale. Depuis, selon la demande du gouvernement, Hydro-Québec Distribution a lancé deux appels d'offres. Le premier pour la cogénération à la biomasse dont

seulement 39 MW ont finalement fait l'objet d'une entente contractuelle avec le Distributeur. **Selon le CIFQ, il faut poursuivre les efforts pour que le plein potentiel de la filière biomasse soit réalisé.** Au chapitre de la cogénération industrielle, un premier appel d'offres de 350 MW est présentement en cours. Or, les membres du CIFQ craignent que les conditions contractuelles ne permettent pas, là également, la réalisation de certains projets dans l'industrie papetière.

Selon les membres du CIFQ, la conciliation des besoins spécifiques du Distributeur et les contraintes d'opération des usines freinent la réalisation des projets et limitent l'atteinte du plein potentiel de cogénération dans le secteur papetier. Force est de constater que les responsabilités en matières d'approvisionnement données exclusivement au Distributeur et l'absence de coordination avec Hydro-Québec Production, responsable du parc de production, ne permet pas d'optimiser l'intégration de cette filière.

Le chauffage électrique et les énergies alternatives

Bien que le chauffage électrique ne soit pas une filière de production d'électricité, les membres du CIFQ considèrent important, à l'instar de plusieurs acteurs du secteur énergétique, de soulever cette problématique particulière au Québec. Le récent développement de la filière thermique relance le débat sur cette question. Au Québec, plus des deux tiers des habitations sont chauffées à l'électricité et 60 % de la consommation domestique d'énergie sert au chauffage de l'espace. De plus, le taux de pénétration du chauffage électrique dans les nouvelles résidences excède 95 %. A priori, tout laisse entrevoir que ces tendances vont se poursuivre à la hausse.

Cette combinaison d'une forte dépendance des consommateurs à l'égard de l'électricité et d'une saisonnalité marquée de la demande est particulière au Québec. Elle fait en sorte qu'Hydro-Québec base la planification du développement de son réseau sur un facteur d'utilisation inférieur à 60 %. Dans les faits, la capacité maximale du réseau actuel n'est utilisée qu'à 3 ou 4 % du temps sur une base annuelle. Le coût marginal de cette portion de la fourniture électrique est donc très élevé.

Il est intéressant de noter qu'une étude publiée en 1992 sur la place du gaz naturel dans le bilan énergétique du Québec, le professeur Yves Rabeau soulignait cette problématique de la façon

suivante : « Dans le contexte de l'optimisation du bilan énergétique qui peut conduire à la substitution d'énergie, on reconnaît qu'il est souhaitable que les utilités publiques collaborent entre elles afin d'assurer les meilleurs choix énergétiques pour l'économie. Les autorités publiques pourraient ainsi amener les producteurs d'électricité et de gaz à établir conjointement les sources les plus efficaces d'énergie pour certaines fonctions de l'économie telle la chauffe résidentielle ».

Les membres du CIFQ sont d'avis que des alternatives à l'électricité doivent être développées pour le chauffage, de façon à favoriser l'utilisation de la source d'énergie la plus appropriée pour chaque usager. Des énergies alternatives sont maintenant disponibles pour le chauffage des locaux. L'énergie solaire et géothermique démontrent un potentiel intéressant en cette matière.

L'encadrement réglementaire

Pour les membres du CIFQ, les nombreuses consultations publiques réalisées au cours des dernières années, tel le Débat public sur l'énergie dont est issu la politique énergétique « *L'énergie au service du Québec : une perspective de développement durable* » en 1996, ainsi que celles de la Régie de l'énergie, ont permis d'établir des bases solides sur lesquelles construire. Malheureusement, certaines orientations et recommandations qui avaient fait l'objet d'un large consensus sont toujours lettre morte ou mise en œuvre de façon partielle.

En matière de sécurité et de fiabilité d'approvisionnement, il est nécessaire de revoir l'approche mise en place dans le cadre de la séparation des fonctions de la Société d'État. Il faut que le Québec se donne les moyens d'avoir une vision d'ensemble des possibilités de gestion de l'offre et de la demande afin d'optimiser les choix tant du point de vue économique qu'environnemental. La planification intégrée des ressources a toujours été une méthode privilégiée par l'industrie papetière. D'ailleurs, la politique énergétique la présente comme l'option à suivre et en précise les quatre caractéristiques qu'on y retrouve :

- Pour réaliser l'équilibre entre l'offre et la demande d'énergie, toutes les options envisageables sont analysées, du côté de l'offre comme de la demande – y compris donc les possibilités d'économies d'énergie.
- L'analyse de ces options se fait en intégrant l'ensemble des conséquences qui y sont liées. On parle d'intégration des externalités économiques, environnementales et sociales.
- Le processus comporte un appel systématique à la participation du public.
- L'analyse intègre les risques découlant de chacun des choix énergétiques envisagés.

Cette démarche complexe permet de mettre en application les bases du développement durable. L'exercice réalisé par la Régie de l'énergie dans le cadre de son Avis sur la sécurité énergétique des Québécois à l'égard des approvisionnements électriques rencontrait partiellement ce processus. D'ailleurs, la Régie dans son avis, recommandait qu'un débat sur le processus de choix des filières ait lieu lors de cette commission parlementaire. **Le CIFQ croit que le débat sur le choix des filières doit se faire devant la Régie. Ses pouvoirs doivent être élargis à tout le secteur de la production, de manière à assurer l'optimisation du système au meilleur coût.** Les membres du CIFQ se rallient au commentaire de l'expert Joseph Doucet qui soulignait dans son mémoire : « Un système électrique est un tout et l'approche de planification doit être basée sur la performance du système. Il peut y avoir des synergies entre filières qui n'apparaissent pas clairement sur la « liste » d'avantages individuels ».

CHAPITRE III

LE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ AU QUÉBEC

Au cours des derniers mois, différents acteurs, spécialistes de l'économie ou de l'énergie au Québec, ont suggéré d'établir le prix de l'électricité selon les coûts d'opportunité d'Hydro-Québec sur les marchés extérieurs, notamment ceux du Nord-Est Américain et de l'Ontario. Selon eux, une telle correction permettrait de doubler, voir tripler les revenus d'Hydro-Québec qui dégagerait ainsi un dividende beaucoup plus important pour l'État québécois au prise avec une crise des finances publiques qui ne peut que s'aggraver. Le parallèle entre les redevances du pétrole et du gaz albertain et l'or bleu québécois a souvent été fait, rappelant que le Québec ne tire pas suffisamment de bénéfices de cette ressource. Il faut toutefois garder en tête que les exportations de pétrole et de gaz albertain ont totalisé plus de 34 milliards de dollars canadiens en 2001 et que selon la prévision budgétaire 2004-2005 du gouvernement albertain, les redevances attendues de ce secteur seront de 4,7 milliards de dollars.

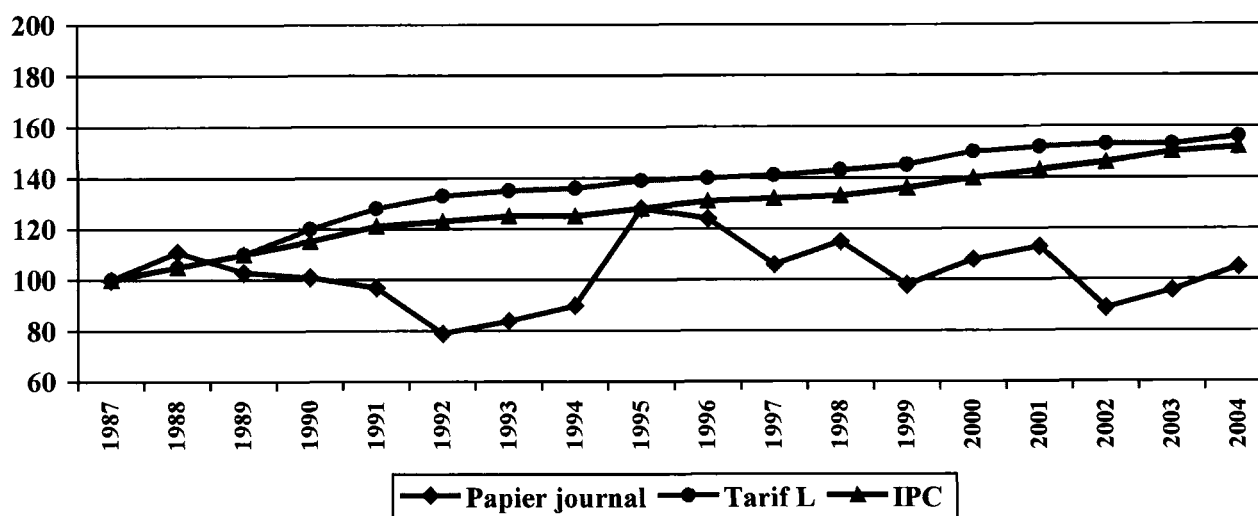
Le prix de marché

Une forte hausse du prix de l'électricité patrimoniale, s'établissant sur la base d'un prix dit « de marché », préoccupe beaucoup l'industrie papetière. En effet, à la lumière des données présentées au premier chapitre, il est clair que la santé financière de papetières québécoises est dans un état précaire. Historiquement, les tarifs d'électricité ont été un avantage qui permettait de compenser pour les coûts élevés des approvisionnements en fibre ainsi que ceux du transport des matières premières et des produits finis. Les choix technologiques ont été influencés par le contexte énergétique qui prévalait au cours des années 80. Période d'abondance, pendant laquelle plusieurs des ateliers de pâtes chimiques ont été remplacés par des procédés thermomécaniques très « électrivores ». Or, à partir de la fin de cette décennie, les prix de l'électricité ont commencé à croître rapidement.

Depuis, les coûts d'électricité pour les grands industriels n'ont cessé d'augmenter, même pendant la période du gel tarifaire, plusieurs options tarifaires dont ils bénéficiaient leur étant retirées. En 2003, les usines de pâtes et papiers consommaient près de 20 TWh générant des revenus de 750 millions de dollars pour Hydro-Québec, dont près de 100 millions de dollars en bénéfices.

Les résultats financiers de la Société d'État sont par ailleurs très enviables. En effet, son bénéfice net s'établissait à 1,9 milliard, principalement en provenance de la clientèle québécoise, alors que son rendement sur l'avoir propre s'est chiffré à 13,2 % et sa marge bénéficiaire grimpait à 16,9 %.

Graphique 8 - Évolution du prix de l'électricité
(tarif L et options tarifaires)



Indice 100 en 1987 - Données estimées pour 2004

Prix de marché, coût d'opportunité, prix à la marge autant d'appellation pour justifier l'arbitraire. Il est vrai que nos voisins ontariens et du Nord-Est américain paient cher pour leur électricité, ils ont choisi des filières énergétiques différentes et ouvert leurs marchés à la concurrence. Par contre, d'autres juridictions paient leur électricité à des prix équivalents à ceux du Québec (voir tableau annexe I). Le Québec, comme de nombreuses autres juridictions en Amérique du Nord, a choisi de maintenir son monopole et d'établir une réglementation sur la base des coûts pour les secteurs du transport et de la distribution ainsi qu'une réglementation dite « gouvernementale » de la production. Ce choix ne soustrait pas le gouvernement de son obligation d'assurer l'intérêt des consommateurs et ne lui permet pas de bénéficier indûment du pouvoir de marché de sa Société d'État. Une telle façon de faire serait inéquitable pour les consommateurs du Québec qui ont permis le développement de la filière hydroélectrique. La Colombie-Britannique, dans une situation comparable à celle du Québec, entend faire tous les efforts pour maintenir le tarif

d'électricité bas pour les consommateurs, facteur de développement économique, et parallèlement bénéficier des opportunités sur les marchés voisins.

Il peut sembler, en première analyse, que doubler les coûts de fourniture de l'électricité patrimoniale permettra de réduire la pression sur les finances publiques par l'accroissement important des dividendes versés par la Société d'État au gouvernement. Toutefois, selon le CIFQ, il est nécessaire de bien analyser les impacts économiques d'une telle décision sur les régions du Québec. En effet, une augmentation importante des tarifs d'électricité mettrait en péril à viabilité financière de plusieurs usines papetières québécoises, déjà chancelante suite à l'appréciation de la devise canadienne face au dollar américain, principal marché d'exportation. Les grandes entreprises consommatrices d'électricité contribuent de façon marquée à l'économie du Québec mais tout particulièrement en région, il faut le reconnaître.

Pour les membres du CIFQ, l'abandon des principes de régulation économique au profit de la fixation d'un prix arbitraire de l'électricité patrimoniale pour compenser le manque à gagner du gouvernement est de la taxation. Cette approche, inéquitable pour les consommateurs d'électricité et nettement moins bien adaptée que les mécanismes fiscaux pour assurer l'équité entre les contribuables, demeure essentiellement un choix politique.

En matière d'électricité, les membres du CIFQ demandent au gouvernement de faire des choix qui leur permettront de maintenir leurs contributions à l'économie du Québec. Pour ce faire, ils ont besoin de tarifs stables, compétitifs et une vision à long terme du paysage énergétique québécois.

La régulation économique

En 1998, le gouvernement, dans un consensus général, créait la Régie de l'énergie. La mission de cet organisme étant d'assurer la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. S'inscrivant dans la tradition nord-américaine de réglementation économique, la Régie répondait à un besoin puisque le gouvernement était à la fois, jusqu'alors, régulateur et actionnaire

d'Hydro-Québec, monopole d'État dans la production, le transport et la distribution de l'électricité.

Une des premières tâches de la Régie était l'avis au gouvernement concernant les modalités d'établissement et d'implantation des tarifs de fourniture d'électricité. Dans ses recommandations, la Régie suggérait notamment que la production d'électricité soit réglementée sur la base des coûts en raison de la situation de pouvoir de marché d'Hydro-Québec. Elle soulignait par ailleurs que le lien entre pouvoir de marché élevé et réglementation sur la base des coûts semblait généralisé. Les organismes de réglementation de l'Alberta, de la Colombie-Britannique ainsi que la Federal Energy Regulatory Commission (FERC) aux États-Unis, et ce, même dans le contexte d'ouverture des marchés dans ces régions, privilégient cette approche (voir Annexe II).

Le gouvernement en a finalement décidé autrement. Il a exclu la production d'électricité des compétences de la Régie et maintenu, sur cette partie des activités d'Hydro-Québec, une réglementation dite « gouvernementale ». En contrepartie, les usagers se sont vus alors offrir un volume qualifié d'électricité patrimoniale de 165 TWh au prix de 2,79 ¢/KWh. En retirant la production d'électricité de son champ de compétence, la Régie de l'énergie a perdu une partie importante des informations nécessaires au bon exercice de sa juridiction, non seulement eu égard au prix de fourniture mais également, la vue d'ensemble des opérations du réseau intégré d'Hydro-Québec. Cette situation rendant ainsi beaucoup plus difficile sa tâche d'assurer d'une part, la sécurité énergétique des Québécois en matière d'électricité mais également l'optimisation de l'intégration des nouveaux équipements de production issus des appels d'offres du Distributeur. D'ailleurs, ses recommandations concernant l'avis au ministre sur la sécurité énergétique des Québécois soulèvent cette problématique. Il est notamment suggéré qu'en raison de la situation de monopole du Producteur pour le service d'équilibrage, il est requis que le prix de ce service soit soumis à la Régie dans un souci de protection des consommateurs. Il y est également proposé qu'un groupe de travail soit formé pour définir un plan de développement de la filière éolienne. Les consommateurs québécois apprenaient, quelques mois plus tard, qu'Hydro-Québec Production avait signé une entente pour la construction d'un parc de production éolienne à des coûts nettement inférieurs à ceux obtenus lors des appels d'offres du Distributeur pour l'énergie éolienne.

Les membres du CIFQ recommandent que les pouvoirs de la Régie soient élargis au secteur de la production afin d'assurer adéquatement la protection des consommateurs, la sécurité des approvisionnements et l'intégration optimale des nouvelles sources d'approvisionnement.

L'interfinancement

Les membres du CIFQ estiment qu'une des conditions préalables à une bonne allocation des ressources énergétiques est l'élimination de l'interfinancement, surtout dans le secteur électrique mais aussi dans le secteur gazier.

Les membres du CIFQ sont d'avis que les choix énergétiques doivent être guidés par une juste allocation des coûts de l'énergie associés à chaque secteur de consommation. L'interfinancement engendre un véritable cercle vicieux qui s'inscrit à l'encontre d'une bonne gestion. Au Québec, l'exemple le plus éloquent de cette dynamique est celui du chauffage où le secteur domestique, encouragé par des tarifs artificiellement intéressants, s'est massivement converti à l'hydroélectricité. L'expérience démontre aujourd'hui que la prépondérance de ce choix énergétique pour le client domestique était loin d'être optimale pour le Québec.

Le gouvernement du Québec, dans le cadre de sa politique énergétique, avait d'ailleurs convenu qu'il fallait s'attaquer prioritairement à l'interfinancement, elle notait : « *les tarifs d'Hydro-Québec devraient évoluer, à moyen terme, vers la disparition, ou tout au moins la réduction de l'interfinancement* »³. Or, une orientation totalement opposée a finalement été prise. En effet, le gouvernement a enchâssé dans la Loi sur la Régie de l'énergie, le maintien de l'interfinancement dont le niveau a été fixé indirectement par l'établissement du coût de fourniture de l'énergie patrimoniale. En fixant le prix de l'électricité patrimoniale arbitrairement à 2,79 ¢/KWh, le Producteur s'est vu attribué un bénéfice important, lui assurant un rendement sur le capital investi de près de 20 % alors que le Distributeur encourait des pertes importantes dans le secteur résidentiel. Pertes qui seraient épongées ultérieurement par les autres catégories tarifaires, son rendement lui étant garanti par la réglementation économique.

³ L'énergie du service du Québec : Une perspective de développement durable. Page 26.

Tableau 6
ÉVALUATION DE L'INDICE D'INTERFINANCEMENT EN 2005
INCLUANT LA HAUSSE TARIFAIRE DE 2,7 % AU 1^{ER} AVRIL 2005⁴

	Revenus requis avant interfinancement (M\$)	Revenus prévus après hausse du 1^{er} avril 05 (M\$)	Indice d'interfinancement HQD (%)
Domestique	4 606	3 735	80,9
Petite puissance	980	1 183	120,5
Moyenne puissance	1 294	1 673	129,0
Grande puissance	1 832	2 140	116,5
Total – Tarifs réguliers	8 712	8 732	100,0
Contrats spéciaux	515	515	100,0
Tarifs de gestion de la consommation et d'énergie de secours	38	38	100,0
Total	9 265	9 285	100,0

Source : Hydro-Québec Distribution (2004)

Tel que précisé au tableau précédent, les clients résidentiels paieront, en 2005, environ 81 % des revenus requis du Distributeur alors que le manque à gagner sera compensé par les autres catégories tarifaires, notamment les grands clients industriels qui devront déboursier 116 % des revenus requis à leur propre catégorie des consommateurs. Pour l'industrie papetière, c'est 120 millions \$ qu'elle devra déboursier pour acquitter une part de la facture des clients résidentiels. Ce choix politique réduit la compétitivité des entreprises exportatrices et est donc contre-productif au plan de la création de richesses pour le Québec.

Dans le passé, les membres du CIFQ ont, à maintes reprises, demandé une révision du mode d'allocation des coûts de fourniture de l'électricité au Québec. À ce jour, cette demande est demeurée sans réponse. Les membres du conseil réitèrent donc leur position car elle est fondamentale au maintien de la compétitivité de l'industrie papetière.

Développement économique

Au cours des dernières années, le gouvernement est intervenu pour supporter le développement économique des régions. Certaines de ces initiatives auront des répercussions directes sur les prix de l'électricité que ce soit par une hausse significative de la demande ou par des conditions spécifiques des appels d'offres de fourniture d'électricité. Ces effets seront non négligeables sur les consommateurs d'électricité. Certains groupes d'ailleurs s'opposent à l'intégration de ces coûts à la base tarifaire et réclament d'être exemptés des hausses tarifaires résultant de l'accroissement important de la demande, notamment celle du secteur industriel.

Les membres du CIFQ approuvent les actions du gouvernement en matière de développement économique. Toutefois, comme il bénéficie à l'ensemble du Québec, il n'est donc pas équitable que les consommateurs d'électricité en supportent seuls les coûts. Le CIFQ demande que les impacts financiers associés au développement économique soient assumés par le gouvernement.

⁴ Les résultats peuvent ne pas correspondre à cause des arrondis. Hydro-Québec Distribution (2004)

CHAPITRE IV

L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE : REDOUBLER D'EFFORTS

L'efficacité énergétique est au centre des préoccupations de l'industrie papetière. Depuis plus d'une dizaine d'années, l'industrie a mis en œuvre différents programmes pour l'aider à améliorer sa performance tant dans l'utilisation de l'énergie que l'amélioration de ses procédés de fabrication. Depuis 1990, ces efforts ont ainsi permis à l'industrie de réduire de plus de 15 %, l'intensité énergétique et de plus de 20 % ses émissions de gaz à effet de serre. Ces gains bien que stimulants ne sont pas suffisants. La croissance des coûts de l'énergie, tant au chapitre de l'énergie thermique qu'à celui de l'électricité, presse l'industrie à poursuivre ses efforts pour maintenir sa compétitivité. La gestion de la demande coûte peu cher aux consommateurs dans la mesure où les critères d'efficacité économique sont respectés. De plus, les études ont démontré qu'elle était plus créatrice d'emplois locaux et également plus avantageuse pour l'environnement. **Les membres du CIFQ sont convaincus que le gouvernement doit élaborer et mettre en œuvre une stratégie d'efficacité énergétique d'envergure. Ils endossent les recommandations sur cette question de la Régie présentée dans le cadre de l'Avis au ministre sur la sécurité énergétique quant à l'établissement d'objectifs globaux d'efficacité énergétique pour le Québec et d'initier et de mettre en œuvre un plan national en efficacité énergétique.**

L'Agence de l'efficacité énergétique : un organisme indépendant

La dernière politique énergétique dont s'est doté le Québec a permis la mise en place d'une Agence de l'efficacité énergétique (AEE). Cet organisme doté d'un statut juridique particulier et d'un conseil d'administration s'est vu confié des mandats d'envergures :

- L'établissement d'un savoir faire reconnu et crédible
- Un appui à la Régie de l'énergie en matière d'efficacité énergétique
- La diffusion de l'information, la sensibilisation des différentes clientèles
- La coordination de la formation et de l'éducation
- Le soutien à la recherche et développement dans les technologies d'efficacité énergétique
- L'identification des mesures législatives et réglementaires appropriées
- La conception de programmes spécifiques.

Or, force est de constater que l'AEE n'est pas en mesure de remplir adéquatement l'ensemble des tâches qui lui sont dévolues. L'organisation fait face à un problème de sous-financement chronique. De plus, au fur et à mesure que le gouvernement engageait l'Agence dans la réalisation de programmes spécifiques dont le financement était assuré par les distributeurs, il réduirait ses propres contributions pourtant nécessaires à l'atteinte des objectifs de l'AEE.

Le manque d'indépendance de l'AEE face à l'administration gouvernementale pose également problème. La Régie d'ailleurs soulève l'aspect du mode de fonctionnement de l'AEE, celui-ci devant permettre sa participation aux dossiers d'efficacité énergétique de la Régie. À ce chapitre, le gouvernement doit revoir sa façon de faire. Bien sûr, le statut juridique de l'Agence pourrait être modifié et son personnel réintégré au sein du ministère. **Cependant, selon les membres du CIFQ, la création de l'Agence et les pouvoirs qui lui ont été consentis est une approche novatrice dont il faut assurer la viabilité financière mais également l'indépendance gouvernementale.** Sortir du périmètre gouvernemental lui permettrait, notamment de mieux remplir ses mandats, de construire ses compétences et de jouer pleinement son rôle.

Le financement des projets d'efficacité énergétique

Il y a quelques mois déjà, le CIFQ proposait au gouvernement de créer un fonds d'investissement en efficacité énergétique pour la grande industrie. **Les membres du CIFQ croient toujours que la mise en place de cette nouvelle option de financement encouragerait certainement la mise en œuvre de projets d'efficacité énergétique.** Cette avenue aiderait les entreprises à poursuivre leurs efforts, notamment au chapitre de la réduction des gaz à effet de serre mais bénéficierait également à l'économie québécoise tout en s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

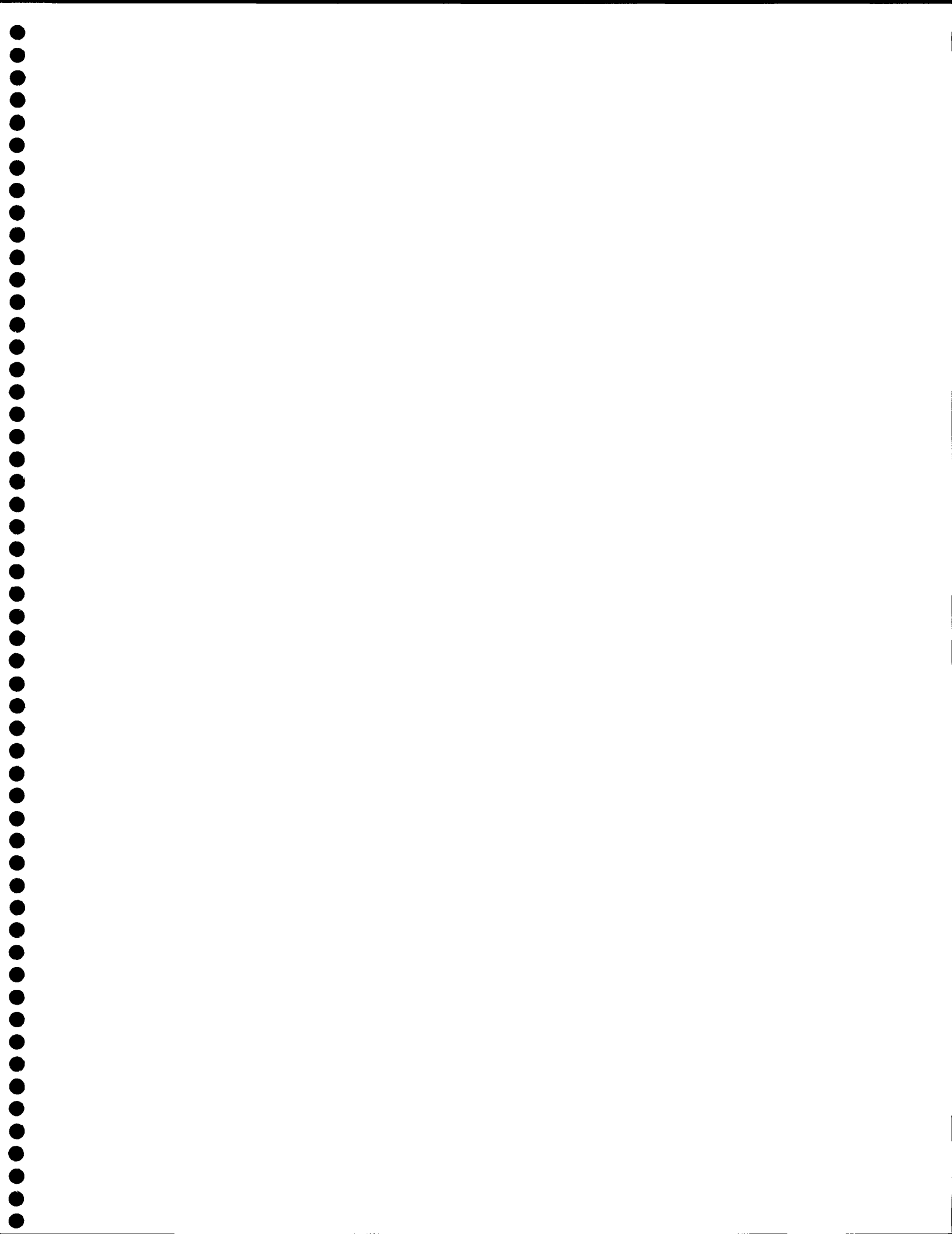
CONCLUSION

Revoir la politique énergétique est maintenant nécessaire. Le secteur a connu des bouleversements profonds et il faut réajuster le tir. Cependant, selon les membres du CIFQ, il faut construire sur les bases solides des orientations prises par le passé. La nouvelle politique énergétique doit maintenir les acquis et assurer un développement ordonné du secteur de l'électricité. Elle doit également permettre à la Société d'État de profiter des opportunités offertes par les marchés extérieurs moins bien dotés en ressources renouvelables que le Québec. Le gouvernement, à titre de régulateur, doit assurer la protection des consommateurs d'électricité et mettre en œuvre les moyens qui leur garantiront un traitement équitable.

Le gouvernement ne doit donc pas céder à l'opportunisme de hausser les coûts de l'électricité patrimoniale à tout le moins sans en évaluer les impacts particulièrement sur les régions. Les membres du CIFQ attendent des signaux clairs sur l'avenir énergétique du Québec. Le maintien de tarif d'électricité compétitif et stable est une condition essentielle à la réalisation de nouveaux investissements majeurs dans le secteur des pâtes et papiers.

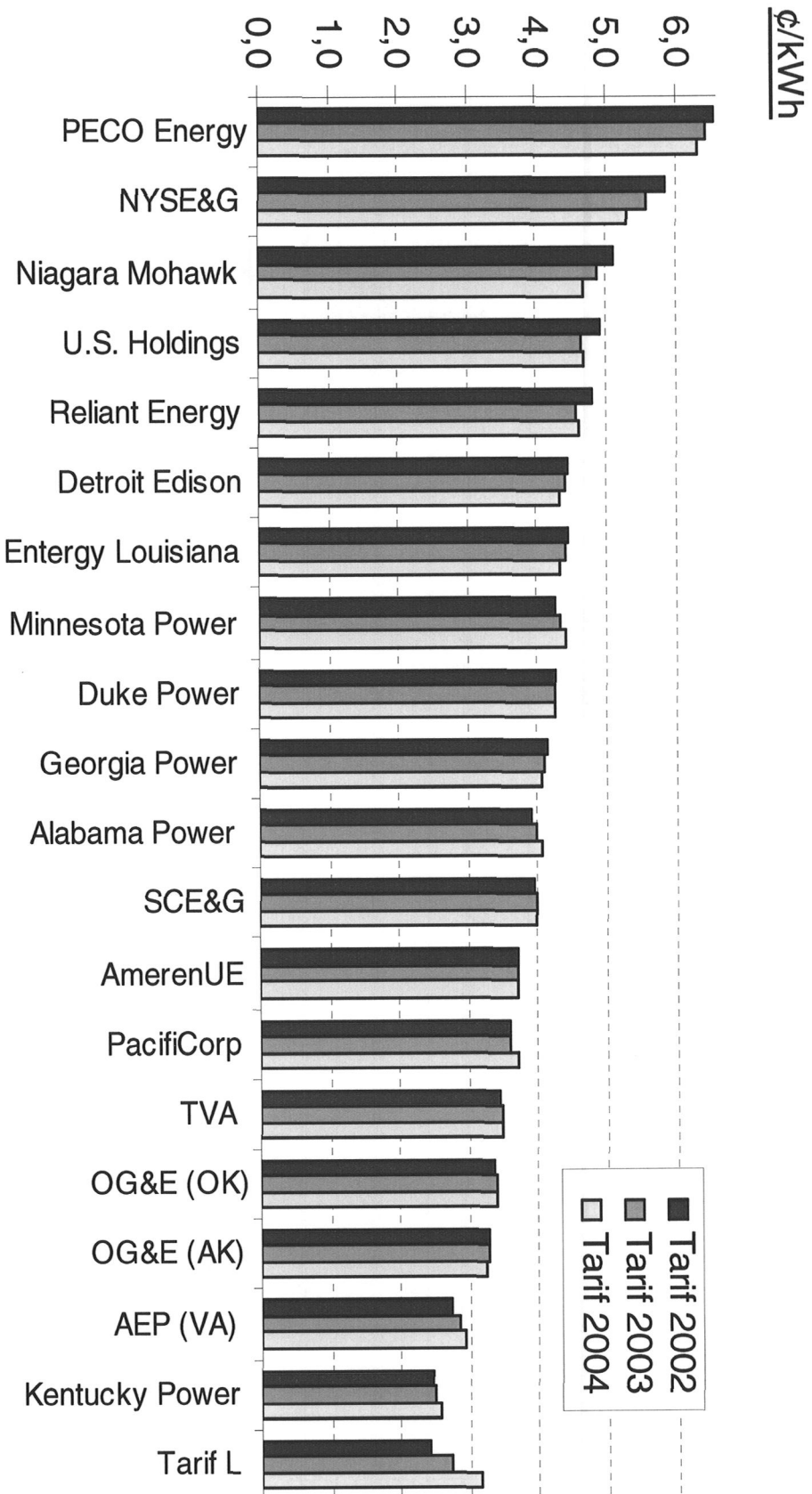
ANNEXE I

TARIF D'ÉLECTRICITÉ EN AMÉRIQUE DU NORD



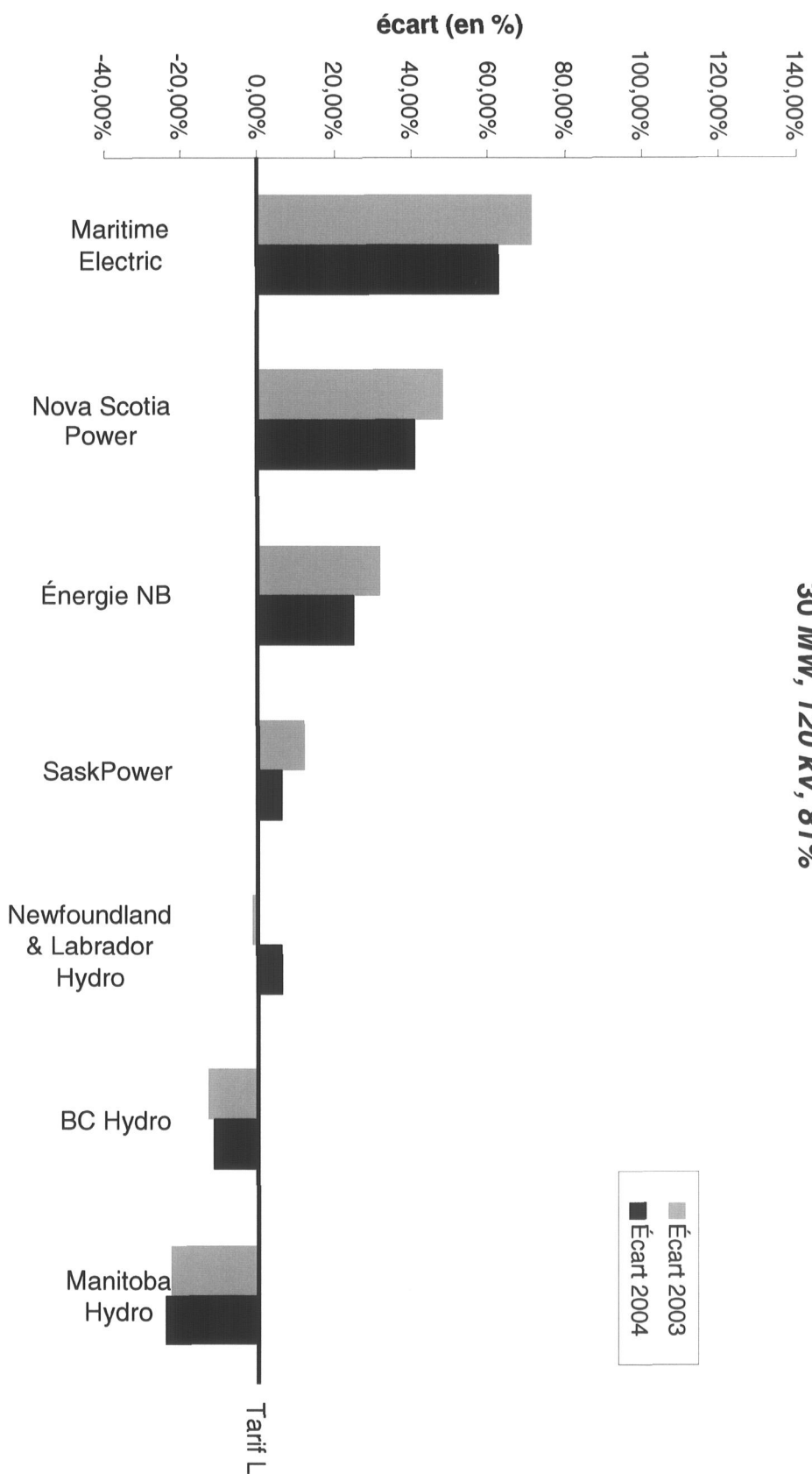
Comparaison tarifaire

Consommateur 50 MW, 120 kV, 85%



Source: Consulting Resources Corporation, novembre 2003

Écart des tarifs d'électricité canadiens par rapport au tarif d'Hydro-Québec, incluant les hausses 30 MW, 120 kV, 81%

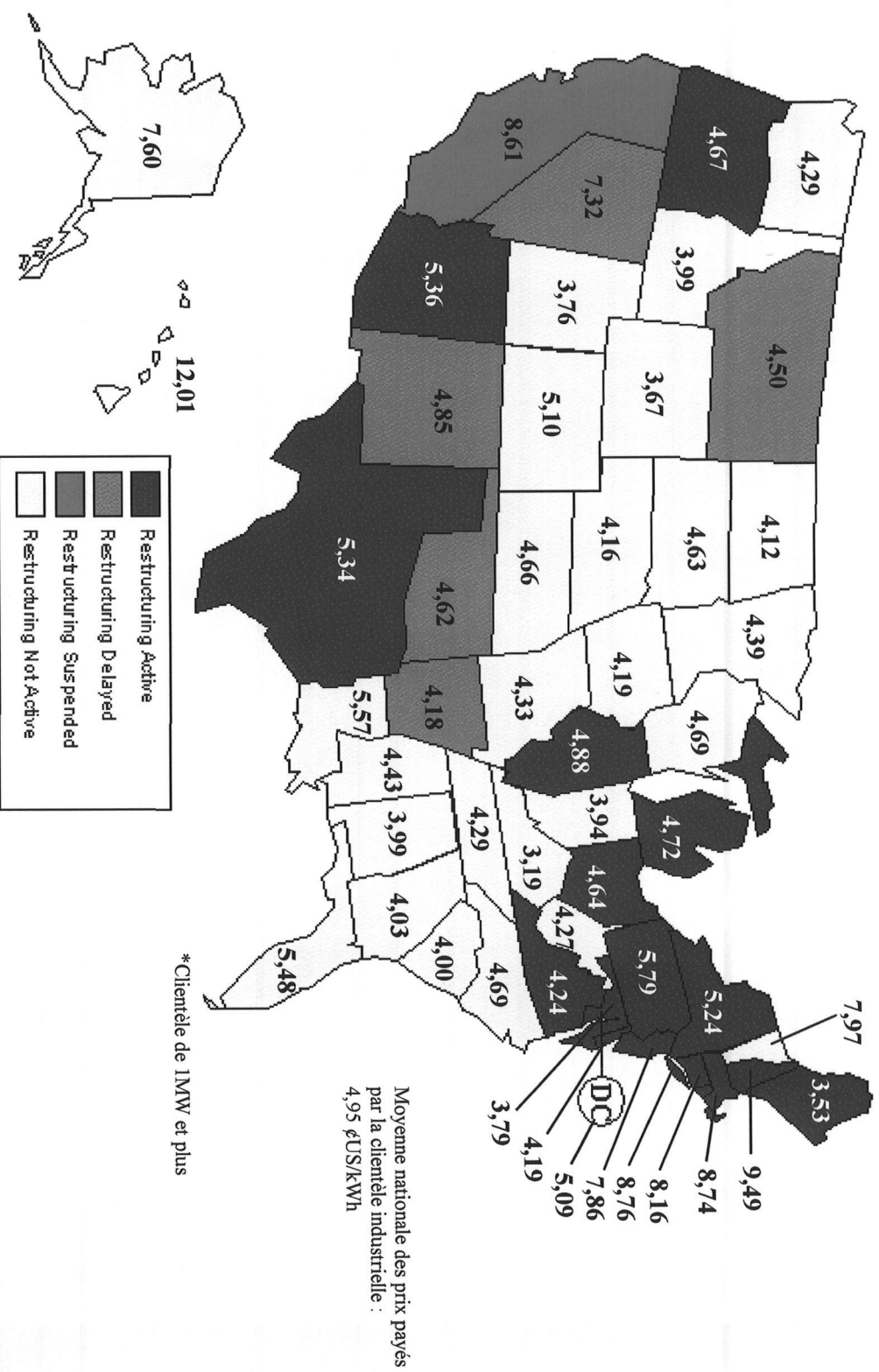


ANNEXE II

**ÉTAT DE LA RÉGLEMENTATION
DANS LES JURIDICTIONS AMÉRICAINES**

La libéralisation du marché de détail de l'électricité américain - 2003

PRIX MOYENS DE L'ÉLECTRICITÉ PAYÉS PAR LA CLIENTÈLE INDUSTRIELLE*
POUR TOUS LES ÉTATS AMÉRICAINS (en US ¢/kWh)



ANNEXE III

MEMBRES DU CONSEIL SECTORIEL PÂTES, PAPIERS, CARTONS ET PANNEAUX

CIFQ

PÂTES PAPIERS CARTONS ET PANNEAUX

ABITIBI-CONSOLIDATED DU CANADA, COMPAGNIE

BOWATER PRODUITS FORESTIERS DU CANADA INC.

CASCADES INC.

DOMTAR INC.

EMBALLAGES SMURFIT-STONE CANADA INC.

F.F. SOUCY INC.

KRUGER INC.

NORBORD INC., INDUSTRIES

PAPIER MASSON LTÉE

PAPIERS FRASER INC. – PÂTES THURSO

PAPIERS SCOTT LIMITÉE

SFK PÂTE

STADACONA INC.

TEMBEC INC.

1175, avenue Lavigerie
Bureau 200
Sainte-Foy (Québec)
G1V 4P1

Tél. : (418) 657-7916
Télec. : (418) 657-7971

info@cifq.qc.ca
www.cifq.qc.ca



Conseil de
**l'industrie
forestière**
du Québec